

ADLIFT

CONSEIL

VOTRE BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉ EN ASCENSEURS

À PROPOS D'ADLIFT CONSEIL

Spécialiste ascenseur depuis plus de 30 ans, ADLIFT Conseil met à la disposition de tous les professionnels de l'habitat collectif (syndics de copropriétés), de l'industrie et du secteur tertiaire (public ou privé) son expertise dans la **gestion et le suivi des contrats et travaux ascenseurs**.



SUIVI D'EXPLOITATION

UN CONTRAT SUIVI EST
UN CONTRAT MAÎTRISÉ

Nous mettons toute notre expertise à votre service pour renégocier vos contrats à chaque échéance, analyser les devis reçus et contrôler les interventions de maintenance et de dépannage de votre prestataire.



CONTRÔLE TECHNIQUE QUINQUENNAL

LA SÉCURITÉ COMME
PRIORITÉ

Obligatoire tous les 5 ans, sur tout type d'établissement, ce contrôle s'articule autour des points de sécurité de votre appareil pour s'assurer de son état de conformité et de bon fonctionnement.



DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET PLAN D'INVESTISSEMENT

ANTICIPER POUR NE
PAS SUBIR

Le « DTPI » vous offre une vision court, moyen et long terme des travaux à réaliser sur votre appareil.

Ce travail précis d'analyse vous permettra alors d'engager des travaux au moment que VOUS aurez choisi, avec le bon prestataire et au bon prix.



CONSULTATION MAINTENANCE / TRAVAUX

CONSULTER POUR
FAIRE LE BON CHOIX

Vous souhaitez obtenir une offre de maintenance ou de travaux ?

La consultation de plusieurs prestataires vous apportera les meilleures conditions du marché.



MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX

AVEC VOUS JUSQU'À
LA RÉCEPTION

La phase de travaux doit respecter scrupuleusement les termes définis au cahier des charges sur lesquels l'Entreprise Titulaire s'est engagée.

Le Maître d'œuvre est alors garant du bon déroulé des travaux et de leur conformité administrative, technique et financière jusqu'à leur réception définitive.

Vidéo de présentation :



contact@adlift-conseil.fr



Adresse : 125, rue du chevrier, 34400
LUNEL

S.A.R.L. au capital de 5 000€
SIRET N° 87773281800019

RCS Montpellier B 877 732 818

APE 7112B _ TVA FR91877732818

www.adlift-conseil.fr

DESCRIPTION DES PRESTATIONS



Suivi d'exploitation

UN CONTRAT SUIVI EST UN CONTRAT MAÎTRISÉ

Un contrat doit évoluer et se synchroniser en permanence sur votre budget et vos besoins.

Pour garder la main, notre suivi d'exploitation vise à vous accompagner dans la gestion de votre contrat de maintenance afin de s'assurer que ce dernier réponde à vos exigences (durée, délais, prise en charge matériel, etc) et que le prix soit en adéquation avec la prestation effectuée par votre ascensoriste.

Il comprend notamment : un **BILAN CONTRAT**, une **RENÉGOCIATION** à chaque échéance, l'intégration de **CONDITIONS PARTICULIÈRES ADLIFT**, un **SUIVI ANNUEL** de maintenance, une **ASSISTANCE TECHNIQUE**, l'**ANALYSE** et **NÉGOCIATION DES DEVIS** reçus.

Suivant le type de formule de suivi d'exploitation, nous réalisons un **BILAN ANNUEL DE MAINTENANCE** qui consiste en une VISITE ANNUELLE de l'installation avec rédaction d'un BILAN GLOBAL qui reprend notamment le contrôle de la propreté générale, des sécurités, du confort de fonctionnement, de la présence documentaire. Une planche photos commentée est intégrée au rapport.

LA SÉCURITÉ COMME PRIORITÉ

Le Contrôle Technique Quinquennal est à réaliser tous les 5 ans, sur tous les ascenseurs et sur tout type d'établissement.

Nous nous occupons de la **PLANIFICATION** de ce contrôle et de sa **RÉALISATION** par un organisme de contrôle partenaire accrédité COFRAC.

À réception du rapport, nous vous transmettons une **synthèse** vous informant des observations qui sont à traiter dans le cadre de votre contrat de maintenance par votre ascensoriste et celles qui peuvent faire l'objet des propositions chiffrées. Enfin, nous suivons le calendrier de **levée des observations** jusqu'à la remise d'une attestation par votre prestataire.



Contrôle Technique Quinquennal



Diagnostic Technique et Plan d'Investissement

ANTICIPER POUR NE PAS SUBIR

Le cycle de vie des principaux composants de votre ascenseur peut être anticipé. Toute l'importance de cette étude tient alors à ce que vous puissiez maîtriser le calendrier de travaux en fonction de vos exigences et du budget que vous souhaitez y consacrer, sans être pris au dépourvu.

Le Diagnostic Technique et Plan d'Investissement vise à présenter l'état global de votre installation en vue de définir les phases d'investissement nécessaires sur court, moyen et long terme.

Il comprend un **BILAN TECHNIQUE DÉTAILLÉ**, un **RAPPORT D'ÉVALUATION** avec décomposition de l'état des principaux organes sur la base de la vétusté et/ou obsolescence, de la conformité et du nombre de pannes sur 12 mois glissants. Nous orientons ensuite nos préconisations de travaux en définissant des **ENVELOPPES BUDGÉTAIRES**.

CONSULTER POUR FAIRE LE BON CHOIX

Les ascensoristes sont nombreux et se différencient notamment par leur structure, implantation, ancienneté, produits, qualité et réactivité du service après-vente.

La consultation vous offre du choix en vous donnant accès à différents types d'entreprises en capacité de répondre à vos besoins sur votre secteur. Grâce à notre expérience et maîtrise des évolutions du marché, nous qualifions ensemble vos besoins et procédons à la **PRÉPARATION D'UN DOSSIER DE CONSULTATION**, l'**ANALYSE** des offres reçues et un **ACCOMPAGNEMENT** dans le choix de votre prestataire.

Suivant votre besoin, une **ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE** est proposée, nous nous assurons de la bonne mise en place des prestations conformément aux termes du nouveau contrat : programmation des téléalarmes, études de sécurité, identification des appareils, carnet entretien, etc...



Consultation maintenance / travaux



Maîtrise d'œuvre travaux

AVEC VOUS JUSQU'À LA RÉCEPTION

Lorsque vous avez choisi votre prestataire en charge des travaux, la phase la plus importante débute et nécessite un contrôle rigoureux du bon déroulement des travaux sur les aspects de sécurité, délais et qualité. Le Maître d'œuvre est garant du bon déroulé des travaux et de leur conformité administrative, technique et financière.

La mission de Maîtrise d'œuvre vous permet de confier à un expert cette responsabilité de suivi de chantier jusqu'à la réception définitive sans réserve.

Il comprend l'**ORGANISATION DU CALENDRIER** d'exécution, les **RÉUNIONS DE CHANTIER** avec comptes-rendus, la **VALIDATION DES SITUATIONS** de paiement, la **RÉCEPTION DÉFINITIVE** avec **VALIDATION DES DOE**.

QUELQUES RÉFÉRENCES

